



Services à domicile de Watermael-Boitsfort  
36, Drève des Weigélias 1170 Bruxelles  
Tel : 02 / 660 58 71 Fax : 02 / 673.72.24

Madame, Monsieur, vous trouverez sur le présent document les tâches qui peuvent être accomplies par nos aides ménagères.

### **LE TRAVAIL DE L'AIDE MENAGERE :**

Le travail proposé par l'aide ménagère consiste **exclusivement** en un soutien dans l'entretien courant de votre logement.

Dans chacune des pièces l'aide ménagère peut faire :

Sol - carrelages muraux - évier – cuisinière – frigo - autres appareils ménagers - meubles (intérieur, extérieur)- tables – chaises – plinthes - portes (et dessus de portes) - luminaires- vitres - châssis - WC – baignoire - bibelots – poubelles – téléphone - miroirs.

Pour la cave, la terrasse, le trottoir et le couloir extérieur à l'appartement **uniquement** le sol.

**Nous attirons votre attention sur le fait que l'aide ménagère ne déplace pas les meubles.**

Nous vous demandons de bien vouloir mettre à la disposition de l'aide ménagère le matériel nécessaire, adapté à sa tâche (aspirateur, raclette, éponges, torchons...) ainsi que les produits d'entretien. Ce matériel doit être en bon état de fonctionnement.

**L'aide ménagère est responsable du choix des produits, en fonction du support à entretenir.**

L'aide ménagère est autorisée à **ne pas** faire les vitres si :

- La hauteur du sol est excessive
- L'accès est rendu difficile ou dangereux
- Une vitre est brisée ou fendue
- Un châssis est en mauvais état
- Les conditions climatiques sont inadaptées

L'aide ménagère n'est pas autorisée à dépendre et reprendre les rideaux ou tentures.

Nous insistons sur le fait que l'aide ménagère n'est pas une femme d'ouvrage.

Les aides ménagères ont droit à une pause légale de 15 minutes. Celles-ci sont engagées et rémunérées par le service. A ce titre, elles ne peuvent recevoir ni argent, ni cadeau.

Les aides ménagères ne sont pas responsables de leur planning. Celui-ci est établi par le bureau.

Si vous désirez obtenir d'autres services comme par exemple l'intervention d'un(e) aide familiale, veuillez prendre contact avec le bureau au 02/ 660 -58 -71.

Pour toutes informations complémentaires, absence(s), critique(s), fréquence des prestations, modifications des jours de prestation, veuillez **toujours** prendre contact avec le bureau.

**Nous attirons votre attention sur le fait que, durant toute la prestation, il vous est expressément demandé de ne pas quitter votre logement. L'aide ménagère ne peut, en effet, pas rester seule chez vous.**

**Pour des raisons pratiques et humaines, nous ne pouvons en aucun cas vous garantir d'avoir toujours la même aide ménagère lors de chaque prestation.**

Pour accord,  
Lu et approuvé

Spécimen